BOURSORAMA
Société anonyme
Au capital de 27.307.446,40 euros
Siège social : 18 quai du Point du jour
92100 BOULOGNE – BILLANCOURT
351 058 151 RCS NANTERRE

GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE
02 JUIN 2004
DEPOT N°14407

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 3 MAI 2004

L'an deux mil quatre, le 3 mai, à 9 heures, les actionnaires de la Société se sont réunis en assemblée générale mixte, au siège social (18 quai du Point du jour – 92100 Boulogne - Bilancourt), sur convocation faite par le conseil d'administration.

Chaque actionnaire a été convoqué conformément à la loi sur les sociétés commerciales et aux statuts.

Il a été dressé une feuille de présence qui est signée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

L'assemblée est présidée par Monsieur Vincent TAUPIN, en sa qualité de Président du conseil d'administration.

La SOCIETE GENERALE, représentée par Monsieur Marc Breillout et Monsieur David Langlois, actionnaires représentant le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Germain Vaillant de Guélis est désigné comme secrétaire.

Les sociétés KPMG Audit et ERNST & YOUNG Audit, commissaires aux comptes de la Société régulièrement convoquées, assistent à la réunion.

Le feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau ainsi constitué, qui constate que les actionnaires présents ou représentés possèdent 55.041.654 actions, soit plus du tiers des actions ayant droit de vote. En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer au quorum requis pour chacune des résolutions.

Le Président met à la disposition des actionnaires :

- Un exemplaire du BALO en date du 29 mars 2004 et un exemplaire de la lettre de convocation adressée aux actionnaires titulaires d'actions nominatives.

- Un exemplaire du BALO du 16 avril 2004 contenant les comptes sociaux et les comptes consolidés au 31 décembre 2003 de BOURSORAMA.

- La copie et le récépissé postal de la lettre de convocation adressée aux commissaires aux comptes

- La feuille de présence à ladite assemblée signée par les membres du bureau
- Tableau faisant apparaître les résultats des 5 derniers exercices
- Liste des administrateurs
- Inventaires des valeurs mobilières détenues en portefeuille à la clôture de l'exercice
- La liste des actionnaires
- Les pouvoirs des actionnaires représentés et les formulaires de vote par correspondance
- L'ordre du jour de l'assemblée générale
- Un exemplaire des statuts de la Société
- L'inventaire de l'actif et du passif de la Société arrêté au 31 décembre 2003
- Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) au 31 décembre 2003
- Les comptes consolidés (bilan, compte de résultat et annexe) au 31 décembre 2003
- Le rapport de gestion du groupe et le rapport complémentaire du conseil d'administration
- Le rapport spécial sur les plans d'options
- Le rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice écoulé
- Le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice écoulé
- Le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 du code de commerce
- Le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les résolutions
- Le texte des projets de résolutions
- La note d'information relative au programme de rachat par la société de ses propres actions visée par la Commission des Opérations de Bourse

Le Président fait observer que la présente assemblée a été convoquée conformément aux prescriptions des articles 123 et suivants du décret du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales et déclare que les documents et renseignements visés aux articles 133 et 135 dudit décret ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social, depuis la convocation de l'assemblée, ainsi que la liste des actionnaires.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que la présente assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- **Décisions relevant de la compétence de l'assemblée générale ordinaire :**

- Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2003
- Affectation du résultat de l'exercice 2003
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2003
- Approbation des conventions visées à l'article L.225-38 du code de commerce
- Nomination de Monsieur Alain Bozzi en qualité d'administrateur
- Nomination de Monsieur Philippe Collas en qualité d'administrateur
- Renouvellement de la Société Générale en qualité d'administrateur
- Nomination d'un Commissaire aux comptes titulaire en remplacement de la société KPMG Audit démissionnaire
- Nomination d'un Commissaire aux comptes suppléant en remplacement de Monsieur Gérard RIVIERE démissionnaire
- Jetons de présence
- Renouvellement de l'autorisation conférée au conseil d'administration de procéder au rachat par la Société de ses propres actions

- **Décisions relevant de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire :**

- Autorisation conférée au conseil d'administration de procéder à l'augmentation de capital par émission d'actions réservées aux salariés de la Société en application de la loi 2001-152 du 19 février 2001 sur l'épargne salariale
- Pouvoirs en vue des formalités.

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

CINQUIEME RESOLUTION

Nomination de Monsieur Alain BOZZI en qualité d'administrateur

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, décide de nommer Monsieur Alain Bozzi de nationalité française demeurant 4 avenue du Foyer - 77270 Villeparisis, en qualité d'administrateur.

Ce mandat est conféré pour une durée de 6 ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale tenue en 2010 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à la majorité avec 54.460.715 voix pour, 580.939 voix contre.

SIXIEME RESOLUTION

Nomination de Monsieur Philippe COLLAS en qualité d'administrateur

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, décide de nommer Monsieur Philippe Collas de nationalité française demeurant 47 rue Spontini - 75116 Paris, en qualité d'administrateur.

Ce mandat est conféré pour une durée de 6 ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale tenue en 2010 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à la majorité avec 54.660.715 voix pour, 380.939 voix contre.

SEPTIEME RESOLUTION

Renouvellement de la SOCIETE GENERALE en qualité d'administrateur

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et majorité d'une assemblée ordinaire, décide de renouveler le mandat d'administrateur de la Société Générale.

Ce mandat est conféré pour une période de 6 ans qui prendra fin à l'issu de l'assemblée générale tenue en 2010 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à la majorité avec 54.660.683 voix pour, 380.971 voix contre.

HUITIEME RESOLUTION

Nomination d'un Commissaire aux comptes titulaire en remplacement de la Société KPMG Audit démissionnaire

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, nomme pour les exercices 2004 à 2007, durée restant à courir du mandat de la société KPMG Audit démissionnaire, la société DELOITTE TOUCHE TOHMATSU, domiciliée 185 Avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire.

La société DELOITTE TOUCHE TOHMATSU sera représentée par Monsieur José-Luis Garcia.

Il est indiqué à l'assemblée que Monsieur Michel LECLERCQ, associé chez DELOITTE TOUCHE TOHMATSU, a été nommé Commissaire aux apports par ordonnance du Président du Tribunal de commerce de Paris, en date du 15 mai 2002, dans le cadre de l'opération de rachat de la société Finance Net par la société FIMATEX SA, devenu BOURSORAMA à compter du 1er janvier 2003.

Cette résolution est adoptée l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION

Nomination d'un Commissaire aux comptes suppléant en remplacement de Monsieur GERARD RIVIERE démissionnaire

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, nomme pour les exercices 2004 à 2007, durée restant à courir du mandat de Monsieur Gérard RIVIERE démissionnaire, Monsieur Alain Pons, domicilié 185 Avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant de la société DELOITTE TOUCHE TOHMATSU.
Cette résolution est adoptée l'unanimité.

Extrait certifié conforme le 5 mai 2004 par le Président Directeur Général
Vincent Taupin

